



Procédure en cas de bris de service

Adopté par le conseil d'administration le 9 mai 2023

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
LA SENTINELLE DES PETITS
Édifice 93, C.P. 1000, Succ. Forces,
Courcellette, Québec G0A 4Z0
Téléphone : (418) 844-3700 Télécopieur : (418) 844-1834
Courriel : info@cpelasentinelledespetits.com Web : www.cpelasentinelledespetits.com

Un bris de service est une situation lors de laquelle le milieu de garde n'est pas en mesure de d'accueillir tous les enfants en respectant les normes du Ministère de la famille, en raison d'un manque de personnel.

Mise en contexte

Le réseau des services de garde vit une crise importante de pénurie de main-d'œuvre. Le gouvernement reconnaît le problème; il met en place différents programmes et prend action afin d'augmenter l'attraction et la rétention du personnel vers la profession d'éducatrice. La direction ainsi que le conseil d'administration mettent également en place des mesures afin de pallier à cette situation.

Démarches effectuées par la direction pour éviter un bris de service

Voici les principales mesures appliquées par la direction :

- Puiser dans la banque de remplaçantes du CPE La sentinelle des petits
- Contacter le service de remplacement du regroupement des CPE
- Contacter les éducatrices qui sont en journée sans travail.
- Demander la collaboration:
 - De l'agente-conseil en soutien pédagogique et technique
 - Des éducatrices présentes, afin de faire des autopauses et du temps supplémentaire
 - Des éducatrices spécialisées, afin de prendre un groupe
 - De l'équipe de direction, afin d'être présente sur le plancher
- Contacter les éducatrices en congé personnel ou en congé annuel.
- Note : Il peut être demandé à tous les parents de collaborer en venant chercher les enfants, afin de fermer l'installation plus tôt (exemple : fermeture à 17h00 au lieu du 17h30).

Si, malgré ces démarches, il demeure impossible pour la direction de respecter le ratio éducatrice/enfants, la *procédure en cas de bris de service* suivante sera appliquée.

Dès que la direction sait qu'un groupe ou plus ne pourra être ouvert pour une journée donnée, un SMS ainsi qu'un courriel sont envoyés aux parents au plus tard à 6h30 am.

Procédure en cas de bris de service

1. Parents volontaires :

Voici les considérations :

- Est-ce qu'un des deux parents est à la maison? (vacances, congé, maternité, etc.)
- Est-ce que vous pouvez avoir de l'aide? (grands-parents, famille, amis)
- Êtes-vous un travailleur essentiel? (système de la santé, enseignants, services d'urgence, etc.)

- Est-ce que l'un des deux parents est présentement absent du domicile en raison de son travail (déploiement, cours ou exercices)?

2. **Pige au hasard** : Les enfants d'une même famille fréquentant la même installation sont pigés. Pour cette journée donnée, il leur est demandé de rester à la maison.

Les piges sont prises en note par la direction afin de faire une rotation et d'être équitables pour tous. La pige est effectuée pour une journée seulement, puis l'exercice est reproduit pour les journées subséquentes, si nécessaire.